

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL757

présenté par

Mme Vichnievsky, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Lagleize, M. Latombe,
M. Cubertafof et M. Waserman

ARTICLE 16

I. – Après l’alinéa 16, insérer les deux alinéas suivants :

« 6° Accompagner les référents déontologues mentionnés à l’article 28 *bis* dans leurs missions par des actions de formation, de diffusion de recommandations et de bonnes pratiques.

« Les avis et recommandations de la Haute Autorité ainsi que, le cas échéant, les réponses de l’administration, sont rendus publics selon des modalités déterminées par la Haute Autorité. »

II. – En conséquence, supprimer la dernière phrase de l’alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise assurer une plus grande publicité aux avis rendus par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en l’étendant à tous les cas où elle est saisie en matière de situations individuelles.

Il appartiendra à la Haute Autorité de déterminer les modalités de cette publicité de manière à protéger la vie privée des fonctionnaires, ainsi qu’il est prévu au X de l’article 25 octies.